

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision ING/IDP n° 2012-5077 du 1^{er} janvier 2013 portant délégation de signature du responsable de l'unité « intégration dans les projets » (IDP) au responsable de l'entité « intégration » (INT)

NOR : TRAT1314951S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le responsable de l'unité IDP,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs NG n° 2010-47 consentie le 9 juillet 2010 au directeur de département de l'ingénierie par le président-directeur général de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs ND n° ING 2010-22 consentie le 9 juillet 2010 par le directeur de département ING au responsable de l'unité « intégration dans les projets »,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Dominique DELAGE, responsable de l'entité INT, à l'effet de signer, en son nom, tous les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la délégation de pouvoirs ND n° ING 2010-22.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Dominique DELAGE, responsable de l'entité INT, de donner délégation à M. Rodolphe CHEVALLIER, responsable de l'entité « méthodes et ingénierie des projets » (MIP), ou à M. Guy DUPERRET, responsable de la mission prévention des risques professionnels (PRP), à l'effet de signer, en son nom, tous les actes ou documents dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « note d'unité n° 2011-5135 » en date du 1^{er} décembre 2011.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} janvier 2013.

Le responsable de l'unité IDP,
S. VALENCIA-RISSETTO